

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 juillet 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Diane Sirard , conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Georges Piché, conseiller

Mario Léonard , conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

### **ÉTAIT ABSENTE**

Madame:

Pauline Lauzon, conseillère

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2017-07-182**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

**2017-07-183**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 12 juin 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 juin 2017 du conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

**2017-07-184 TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2017-06**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2017, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

**2017-07-185 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 juillet 2017 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	287 797.43 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	31 817.23 \$
AUTRES DÉPENSES	51 295.53 \$
TOTAL DU MOIS	370 910.19 \$

ADOPTÉE

**2017-07-186 UTILISATION DU PARC ARMAND-MILLIAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise l'utilisation du parc Armand-Milliaire par le Centre communautaire de Ferme-Neuve le 22 août prochain, dans le cadre de la *fête des Aînés «À vos marques, prêt PARTY»*.

ADOPTÉE

**2017-07-187 APPUI À LA VILLE DE MONT-LAURIER - DOSSIER PEPSICO**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve donne son appui à la Ville de Mont-Laurier afin de supporter uniquement des distributeurs de boissons gazeuses et d'autres produits qui font le choix de conserver les emplois au sein de notre collectivité suite à la fermeture de PepsiCo.

ADOPTÉE

**2017-07-188      REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (NIVELEUSE 1, 4/10)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 9 562,33 \$ soit versée comme quatrième versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une niveleuse.

ADOPTÉE

**2017-07-189      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 127-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 127-1 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 127 et d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle soit adopté.

ADOPTÉE

**2017-07-190      RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL COMPARATIF 2016-2017**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte pour dépôt le rapport budgétaire de janvier à juin 2017 et le comparatif de l'année 2016 pour la même période.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)**

**2017-07-191      ACHAT D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 8 500 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition d'un chariot élévateur SKYJACK 3219 - 2013 pour le service des loisirs soit puisée à même le fonds de roulement de la municipalité.

**QUE** la somme de 2 974,65 \$ soit versée annuellement en juillet au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat pour une période de 3 ans.

**QUE** le directeur général soit autorisé à verser la somme de 8 500 \$ plus les taxes applicables à *Location Louis-André Pelletier Ltée.* pour payer l'achat du chariot élévateur.

ADOPTÉE

**2017-07-192      COMMANDITE DE LA 60E COURSE INTERNATIONALE DE CANOT DE LA LIÈVRE**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le versement de 200 \$ à même le poste budgétaire de subvention aux OBNL à l'Association des coureurs en canots de la Lièvre pour leur 60<sup>e</sup> édition qui se déroulera le 12 et 13 août 2017.

ADOPTÉE

**2017-07-193      REMBOURSEMENT D'INSCRIPTIONS BALLE MOLLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité autorise sur présentation des pièces justificatives le remboursement aux contribuables qui ont dû déboursier pour l'inscription de non-résident pour la saison de balle molle 2017, la somme de 60 \$ par enfant.

ADOPTÉE

**2017-07-194      CONTRAT DE TRAVAIL MONSIEUR ANDRÉ LACHAINE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Gilbert Pilote, maire à signer le contrat de travail pour une durée de 3 ans avec Monsieur André Lachaine, directeur des loisirs de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2017-07-195      CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 131, 3E RANG DE WÜRTELE**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Jeanne d'Arc Boivin et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement de la galerie avant située à 2.27 mètres et son autre coin situé à 2.69 mètres au lieu de 3 mètres prescrit à la marge de recul avant;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone A-02.

**CONSIDÉRANT** que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 juin 2017, portant le numéro de CCU-199-06-17;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Jeanne d'Arc Boivin afin de permettre l'empiètement de la galerie avant située à 2.27 mètres et son autre coin situé à 2.69 mètres au lieu de 3 mètres prescrit à la marge de recul avant comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 5 mai 2017, et portant le numéro de minute 3475, le tout pour le 131, 3<sup>e</sup> rang de Würtele, portant le numéro LOT 5 112 834, au cadastre du Québec, zone A-02.

ADOPTÉE

2017-07-196

**DEMANDE DE CONFORMITÉ POUR LES LOTS 5 091 807 ET 5 091 808**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve a adopté le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels;

**CONSIDÉRANT** que la délivrance d'un permis ou d'un certificat pour un usage conditionnel est assujettie à l'approbation du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que tous les renseignements et documents nécessaires ont été fournis par le requérant;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif a émis une recommandation favorable quant aux usages conditionnels décrits dans la demande;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public, de 15 jours avant la tenue de la séance du conseil a été publiée conformément au Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) et qu'une affiche a été placée bien en vue sur l'emplacement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal de Ferme-Neuve, en vertu du règlement numéro 141, relatif aux usages conditionnels, autorise l'usage location de chalet qui n'inclut pas à ce site la location d'embarcation, ceci viendrait en compétition aux activités du Parc Régional de la Montagne du Diable, et ce, dans la zone municipale PR-01 pour les lots 5 091 807 et 5 091 808 au 1000, chemin Léandre-Meilleur à Ferme-Neuve, exploitant «*Gestion MARJO*».

ADOPTÉE

**MONSIEUR MARIO LÉONARD QUITTE SON SIÈGE, IL EST 19 H 51.**

2017-07-197

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-05-135**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu omission d'une marge de recul dans la dérogation mineure de la succession André Deslauriers;

**CONSIDÉRANT** qu'il a lieu de corriger la résolution portant le numéro 2017-05-135 afin d'y inscrire toutes les marges de recul déficientes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la résolution numéro 2017-05-135 soit modifiée par l'ajout du texte suivant : *Permettre l'empiètement du mur NORD de l'abri situé à 0,00 mètre et du second coin à 0,05 mètre au lieu de la marge de recul latérale prescrite de 1 mètre.*

ADOPTÉE

**MONSIEUR MARIO LÉONARD REPREND SON SIÈGE, IL EST 19 H 57.**

**2017-07-198      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 142-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 142-1 modifiant le règlement 142 relatif au traitement des boues des installations septiques sur le territoire de Ferme-Neuve de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**2017-07-199      ACHAT DE BOUÉES LAC SAINT-PAUL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à payer la dépense reliée à l'achat de bouées pour la signalisation du lac Saint-Paul sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve au coût de 2 416,50 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2017-07-200      166, 14E RUE (MONSIEUR ROBERT BOIVIN)**

**CONSIDÉRANT** que la propriété de Monsieur Robert Boivin située au 166, 14<sup>e</sup> Rue à Ferme-Neuve, lot 5 091 437 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

**CONSIDÉRANT** qu'un premier certificat de localisation a été établi le 30 mars 1979 par la firme d'arpenteur-géomètre Philippe McKale, et qu'aucune note de dérogation n'apparaissait à ce plan de 1979;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Robert Boivin pour effectuer sa vente a mandaté une firme d'arpenteur-géomètre;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau certificat de localisation minute 12 568 de la firme Barbe & Robidoux mentionne des non-conformités à la réglementation actuelle;

**CONSIDÉRANT** que lors de la construction de 1959, le règlement spécifiant que la construction de la résidence devait être située dans sa marge de recul avant de 1.52 mètre;

**CONSIDÉRANT** que l’empiètement est pour la galerie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** suite à ces informations, le conseil municipal reconnaît l’existence de la galerie qui est présente depuis 1979.

**QUE** celle-ci est située à 1,29 mètre sur la marge de recul avant au lieu du 3 mètres prescrit par le règlement.

**QUE** le conseil municipal reconnaît qu’une possible erreur de l’arpenteur-géomètre dans son rapport de 1979 et que depuis les 38 dernières années, aucune modification ne fut apportée à cette galerie pouvant la rendre plus dérogoire.

**QUE** le conseil municipal statue sur ce dossier en autorisant ces dérogations par simple résolution.

ADOPTÉE

2017-07-201

**TRAVAUX D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve approuve les travaux d’égouts sanitaires et pluviaux à faire sur la 13<sup>e</sup> Rue et que celle-ci s’engage à effectuer les travaux sur la 20<sup>e</sup> Avenue dès réception des autorisations du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

2017-07-202

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR L’AJOUT D’UN LAMPADAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur du service des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers soit autorisé à enclencher les démarches auprès d’Hydro-Québec, afin que celle-ci procède à l’installation d’un (1) lampadaire de rue face au 111, 2<sup>e</sup> rang de Gravel (*Miels d’Anicet*).

ADOPTÉE

2017-07-203

**RÉDUCTION DE LA LIMITE ROUTE 309 SUD**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports de réduire la limite de vitesse sur la Route 309 Sud près de l’entreprise «*Portes & Fenêtres Tanguay*» de modifier la zone de 90 km/h actuelle pour la porter à 70 km/h, soit jusqu’à l’entrée du village, et ce, dans les deux sens.

ADOPTÉE

2017-07-204

### **OUVERTURE DE SOUMISSION FN-17-V-09 (CONCASSÉ)**

**CONSIDÉRANT** que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur a procédé par soumission par invitation pour le contrat de concassage de 7 500 tonnes de MG 20B et 5 000 tonnes de MG 56B;

**CONSIDÉRANT** qu'une entreprise a répondu à notre invitation à soumissionner;

**CONSIDÉRANT** que l'offre obtenue est la suivante:

2626-3350 Québec inc. 5.33 \$/la tonne métrique

**CONSIDÉRANT** que selon un rapport du directeur des travaux publics, le soumissionnaire est conforme à notre devis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le contrat de concassage de 7 500 tonnes de MG 20B et de 5 000 tonnes de MG 56B pour la Municipalité de Ferme-Neuve pour la saison 2017, soit accordé 2626-3350 Québec inc. à raison de 5.33 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables.

**QUE** le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en communication avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2017-07-205

### **REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le remboursement de dépôt de garantie suite aux travaux pour la coupe forestière sur le lot municipal 5 090 345 pour la Municipalité de Ferme-Neuve soit remboursé et que le directeur général soit autorisé à émettre un chèque à *Scierie Bruno Bélisle* au montant de 5 000 \$.

ADOPTÉE

2017-07-206

### **CONTRAT DE TRAVAIL MONSIEUR MICHEL DESLAURIERS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Gilbert Pilote, maire à signer le contrat de travail pour une durée de 5 ans avec Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public.

2017-07-207

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 10 juillet 2017 soit levée, il est 20 h 22.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

NORMAND BÉLANGER,  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier